



## CONSEIL — 225<sup>e</sup> SESSION

### SEPTIÈME SÉANCE

(SÉANCE HYBRIDE, VENDREDI 4 MARS 2022, 10 HEURES)

### RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

#### SÉANCE À HUIS CLOS

*Non disponible*

#### SÉANCE PUBLIQUE

#### Examen du rapport de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (HLCC) – Volet sécurité

3. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15312, qui présente les résultats de l'examen par la Commission de navigation aérienne des recommandations découlant du Volet sécurité de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (HLCC 2021).
4. Après examen, le Conseil :
  - a) approuve les propositions relatives aux mesures de suivi qu'il doit prendre pour donner suite aux recommandations de la Conférence, indiquées en appendice A à la note C-WP/15312 ;
  - b) prend note des mesures de suivi à prendre par la Commission de navigation aérienne (ANC), en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, pour donner suite aux autres recommandations, indiquées en appendice A à la note C-WP/15312 ;
  - c) note que des ressources supplémentaires seront nécessaires pour appuyer la mise en œuvre et le suivi des recommandations découlant du Volet sécurité de la HLCC, et à cet égard, accepte les priorités attribuées à ces recommandations par l'ANC, indiquées en appendice B à la note C-WP/15312, notant en outre que l'ordre des priorités sera pris en compte dans le contexte du Plan d'activités de l'OACI pour le prochain triennat.

#### Rapport du Secrétaire général sur l'avancement des travaux de la session

5. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15337, qui présente le rapport du Secrétaire général sur l'avancement des travaux de la 225<sup>e</sup> session.

6. Après examen, le Conseil :
- a) accueille avec satisfaction les informations détaillées présentées sur les diverses initiatives prises par le Secrétaire général et le Secrétariat pendant la période considérée, et les remercie des résultats positifs auxquels ils sont parvenus, particulièrement en ce qui concerne les activités entreprises pour aider les États membres et le secteur aéronautique à réagir de façon efficace à l'incidence de la pandémie de COVID-19, et à renforcer la résilience pour faire face à de futures crises de ce genre ;
  - b) prend note de la vaste gamme de mesures efficaces mises en œuvre par le Secrétariat compte tenu des priorités et de la vision présentées par le Secrétaire général dans sa réponse à la Lettre charte, et à cet égard, se réjouit de la façon dont le Secrétaire général s'est centré sur toute une gamme de domaines importants, comme la déontologie, la responsabilisation, la transparence et la mise en place d'un milieu de travail constructif, et l'encouragement à poursuivre ses efforts à cet égard ;
  - c) prend également note, avec satisfaction, des efforts entrepris par le Secrétariat pour préparer le Plan d'activités de l'OACI pour 2023-2025, en accord avec le cadre de gestion axée sur les résultats et avec l'approche « Unité d'action de l'OACI ».

**Rapport annuel du Conseil sur les activités des bureaux régionaux en 2021 et sur le plan opérationnel de 2022**

7. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15286, qui donne un aperçu des travaux entrepris par les bureaux régionaux de l'OACI en 2021, ainsi que des activités qu'ils ont prévues pour 2022. Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) à ce sujet.

8. Après examen, le Conseil :
- a) prend note des informations exhaustives présentées dans le rapport annuel et remercie le Secrétariat et les bureaux régionaux du rôle d'une importance cruciale qu'ils ont assumé en 2021 et du précieux appui qu'ils ont assuré aux États membres de chaque région, tout au long de la pandémie de COVID-19 ;
  - b) remercie les Directeurs régionaux de tous les efforts qu'ils ont faits pour améliorer les comptes rendus qu'ils présentent au Conseil, et en particulier l'initiative prise par le bureau régional SAM de créer un tableau de bord spécialisé, qui a appuyé la coordination avec les États membres et les autres parties prenantes de la région et a servi d'outil précieux de surveillance et de compte rendu, et à cet égard, encourage les autres bureaux régionaux à s'engager dans cette voie ;
  - c) affirme la priorité accordée actuellement aux activités qu'il est proposé d'entreprendre à l'appui des petits États insulaires en développement du Pacifique (PSIDS) et prend note des informations présentées par le Secrétaire général au sujet des faits nouveaux en la matière ;
  - d) prend note en particulier des risques régionaux soulignés au § 6 de la note C-WP/15286, et demande au Secrétariat de continuer à suivre ces risques dans le contexte du cadre de gestion du risque institutionnel (ERM), tout en mettant en œuvre

les mesures appropriées pour atténuer lesdits risques, notamment en mettant à disposition un financement supplémentaire, s'il y a lieu ;

- e) demande au Secrétariat de trouver des options pour donner suite aux recommandations du § 5 de la note C-WP/15286, notamment en envisageant d'affecter des ressources supplémentaires pour appuyer ces activités dans le contexte de la préparation du prochain budget triennal, compte tenu des vues exprimées expressément à ce sujet par le COG, indiquées dans le rapport verbal, tout en notant que le Conseil devra examiner plus avant, au niveau stratégique, comment répondre de façon plus efficace aux besoins des bureaux régionaux en matière de ressources à plus long terme.

### **Rapport d'avancement sur la gestion du risque institutionnel (ERM)**

9. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15292, qui présente un rapport d'avancement sur l'état de la mise en œuvre de la gestion du risque institutionnel (ERM) à l'OACI. Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) à ce sujet.

10. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations présentées dans la note C-WP/15292, ainsi que des vues du COG à ce sujet ;
- b) demande au Secrétariat de continuer à renforcer ses travaux sur l'ERM et le Registre des risques institutionnels, et prend note à cet égard des efforts déployés par le Secrétariat pour tenir le registre des risques à jour en permanence et veiller à ce que les risques émergents soient clairement détectés et traités le plus tôt possible ;
- c) demande également que le COG suive de près, avec les conseils continus du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC), les progrès réalisés par le Secrétariat pour s'occuper des domaines à risque élevé dont il est question à l'appendice A à la note de travail.

### **Rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé « Examen de l'intégration des considérations de durabilité environnementale dans les entités des Nations Unies » (JIU/REP/2020/8)**

11. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15343, qui présente les recommandations et les principales conclusions du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé « Examen de l'intégration des considérations de durabilité environnementale dans les entités des Nations Unies » (JIU/REP/2020/8) ainsi que les observations du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et la réaction du Secrétariat de l'OACI. Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) à ce sujet.

12. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations présentées dans la note de travail, en particulier les recommandations qui lui sont adressées en tant qu'organe directeur de l'OACI, en appendice à la note C-WP/15343 ;
- b) accepte la Recommandation 2, étant entendu que le texte figurant dans la colonne « réponse » pour ce point sera modifié en tant que de besoin ;

- c) demande au Secrétariat de lui présenter un rapport annuel refondu sur la mise en œuvre des Recommandations 3, 5, 6, 7 et 10, conformément aux exigences de compte rendu dont il est question dans la Recommandation 2.

### **Projet de lettre aux États sur l'élection du Président du Conseil**

13. Vu la nature de la question à l'étude, le Président du Conseil s'absente de son examen. En conséquence, le Premier Vice-Président, M. Shengjun Yang (Chine), préside les débats sur ce point.

14. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15281, contenant un projet de lettre sur l'élection prochaine du Président du Conseil qui invite les États à soumettre des candidatures.

15. Après examen, le Conseil :

- a) demande au Secrétariat d'ajuster la lettre aux États avant qu'elle ne soit envoyée, afin d'insister davantage sur l'importance de la déontologie, de la transparence, de la responsabilisation et de l'intégrité comme valeurs clé de l'Organisation qui doivent toutes être défendues par la personne qui assumera le rôle de Président du Conseil ;
- b) approuve en principe, sous réserve de l'amendement indiqué à l'alinéa précédent, le projet de lettre aux États, étant entendu que la date limite de soumission des candidatures par les États membres sera réexaminée à une séance ultérieure de la session en cours, et à cet égard, demande au Secrétariat de lui présenter toute information sur les règles applicables du Règlement intérieur qui peut être pertinente pour la suite de l'examen de cette question par le Conseil ;
- c) demande qu'avant l'envoi de la lettre aux États, l'information contenue en appendice C à ladite lettre soit mise à jour en fonction des traitements de base nets et indemnités de représentation du Président du Conseil et du Secrétaire général qui sont indiqués dans la note C-WP/15341.

### **Questions diverses**

#### **Séances hybrides du Conseil**

16. Le Conseil prend note d'une déclaration du Secrétaire général qui indique que les *Lignes directrices sur les séances hybrides du Conseil* ainsi que le plan actuel d'attribution des sièges de la salle de l'Assemblée seront tous deux mis à jour compte tenu du fait que certaines restrictions de santé publique ont récemment été levées étant donné l'amélioration de la situation épidémiologique au Québec. Il est entendu que les lignes directrices et le plan actualisés seront diffusés en temps utile.